



DIEC/21-910-1942 du 29/11/2021

CERTIFICATIONS EN LANGUES ALLEMANDE, ANGLAISE ET ESPAGNOLE - SESSION 2022

Référence : circulaire nationale du 27/10/2021 - BOEN du 09/09/2021 relatif à la certification en allemand, anglais et espagnol

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IA IPR de langues allemande, anglaise et espagnole, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées publics et privés sous contrat - Les chefs d'établissement des collèges publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme MALAVASI - Tel : 04 42 91 71 98 - Mail : dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr - Mme NOISEAU - Tel : 04 42 91 71 97 - Mail : melanie.noiseau@ac-aix-marseille.fr

La certification en langues vivantes étrangères est gérée par les services de la division des examens et concours du rectorat.

Vos interlocuteurs :

- | | | |
|-------------------------|-------------------|----------------|
| ✓ pour les sujets : | Afife BOUANANI | 04 42 91 71 72 |
| | Sabrina BLIN | 04 42 91 71 74 |
| ✓ pour l'organisation : | Dorothee MALAVASI | 04 42 91 71 98 |
| | Mélanie NOISEAU | 04 42 91 71 97 |

Cette note a pour objet de préciser l'organisation académique de la certification en langues de la session 2021 pour les trois langues suivantes :

- allemand,
- anglais,
- espagnol.

1 NIVEAUX DES CERTIFICATIONS PRESENTEES

Pour l'allemand et l'espagnol, la certification atteste soit du niveau A2 (utilisateur élémentaire) soit du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues comprises dans l'échelle de compétence langagière du cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL).

Pour l'anglais, la certification atteste soit du niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CERCL.

2 PUBLIC CONCERNE

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux **élèves volontaires et qui s'engagent à se présenter à toutes les épreuves** des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

Pour l'allemand :

- Elèves de classe **de seconde et de première** des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (lycée Militaire d'Aix-en-Provence) ;
- Elèves des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Lycée Valabre, campus Louis Giraud) ;
- Elèves de classe **de première et de terminales** des lycées professionnels ;
- Elèves de classe de **troisième** de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur.

Pour l'anglais : (attention : changement par rapport à la session précédente)

- Elèves de classe de **terminale** des **sections européennes** d'anglais des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence) ;
- Elèves des sections européennes d'anglais de classe de terminale de baccalauréat des lycées professionnels ;
- Elèves de classe de terminale des **sections internationales anglaises** : britanniques, américaines et australiennes ;
- Elèves de classe de terminale inscrits dans la **spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales LLCER anglais et LLCER, anglais, monde contemporain** ;
- Etudiants de **2^{ème} année de BTS** suivant : **agricole option technico-commercial**.

Pour l'espagnol : (attention : changement par rapport à la session précédente)

Le nombre de points obtenus à l'oral à la session 2021 sera conservé pour les candidats de première et de terminale qui le souhaitent et se présentant à la session 2022 :

- Elèves de classe de **seconde, de première et de terminale** des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées (lycée militaire d'Aix-en-Provence) ;
- Elèves des sections européennes d'espagnol de classe de **première et de terminale** des lycées professionnels, **généraux et technologiques**.

En raison de la crise sanitaire qui a impacté les sessions 2020 et 2021, la certification en langue espagnole est proposée aux élèves de terminale des sections européennes espagnol uniquement cette session.

Elèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms, prénoms et aménagements (PAP, PPS, MDPH) de ces élèves à la division des examens et concours (DEC) de son académie **le plus tôt possible et impérativement au plus tard avant le vendredi 10 décembre 2021**, en particulier pour les élèves nécessitant des sujets adaptés.

Les organismes certificateurs transmettront directement aux établissements **les sujets en braille**.

Pour les autres sujets aménagés, la DEC informera la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés sont nécessaires, ainsi qu'un tableau récapitulatif par langue sera adressé aux DEC suite à la publication de cette note.

Ces documents devront impérativement parvenir à la DGESCO pour le vendredi 10 décembre 2021 afin de garantir la livraison des sujets pour les épreuves.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la [circulaire n°2015-127 du 3 août 2015](#) parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et à la circulaire n°2011-20 du 27 décembre 2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

3 INSCRIPTIONS DES ELEVES

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement par l'application **CYCLADES pour les 3 langues**, du lundi 22 novembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021. Au-delà du 10 décembre 2021, aucune inscription ne sera acceptée (sauf situation particulière telle que déménagement par exemple).

De même, sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

3.1 MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions de vos élèves se font avec l'application **cyclades** (via le portail ARENA établissement)

The image displays two screenshots of web portals. The top screenshot shows the 'ARENA - Accédez à vos applications' page. A blue oval highlights the 'Gestion des candidats (CYCLADES)' link under the 'Accès' section. The bottom screenshot shows the 'Cyclades' login page with three domain options: 'DNB', 'EA', and 'CL'. A blue callout box with a curved arrow pointing to the 'CL' option contains the text: 'Je sélectionne le domaine, si mon établissement en gère plusieurs. Sinon, je suis directement redirigé sur la page d'accueil du portail.' Below the domain options is a blue button labeled 'Connexion au portail établissement'. The bottom right of the image shows a partial view of the Cyclades application interface.

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/arena/>

Pour cette session, un **export de votre base élève SIECLE-BEE vers Cyclades** est possible, toutes les fiches procédures relatives à l'inscription seront transmises le jour de l'ouverture du registre.

4 DEROULEMENT DES EPREUVES

4.1 DOCUMENTS-SUPPORTS DES EPREUVES

Les documents supports des épreuves (orales et écrites) pour toutes les langues seront mis à votre disposition dans les DSDEN et au Rectorat (pour les établissements du département 13 hors Marseille et limitrophes du 84) **entre le 24 et le 28 janvier 2022.**

Les pistes audio au format VLC seront accessibles sur une plateforme sécurisée dans les conditions qui vous seront précisées dès que possible par le bureau des sujets.

4.2 DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES ET ORALES

Ces épreuves évaluent La compréhension de l'oral, l'expression orale, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement.

- **Les épreuves écrites collectives** (compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite)

Les tests écrits collectifs ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs de langues concernés. Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- **Les épreuves orales**

Pour les tests d'expression orale, **deux professeurs** sont nécessaires pour chaque interrogation, quelle que soit la langue. Ils sont choisis dans l'établissement sur désignation du chef d'établissement **parmi les professeurs ayant bénéficié de la formation.**

La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement sous une forme laissée à son initiative.

A l'issue des épreuves d'expression orale, les professeurs interrogateurs devront saisir les notes sur CYCLADES.

Ils devront également envoyer les fiches d'évaluation et les bordereaux de notation correspondants dans un centre de correction.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève pendant l'année en cours.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

5 CALENDRIER DES EPREUVES

5.1 TESTS COLLECTIFS ECRITS (COMPREHENSION DE L'ORAL, COMPREHENSION DE L'ECRIT ET EXPRESSION ECRITE)

Les dates et horaires sont publiés au BOEN du 9 septembre 2021 et chaque établissement doit s'y conformer.

Pour les 3 langues : le mercredi 9 mars 2022

- Allemand : 9h00-12h
- Anglais : 9h00-13h00
- Espagnol : 9h00-11h45

5.2 TESTS ORAUX (EXPRESSION ORALE)

Pour les 3 langues : entre le mardi 1^{er} février 2022 et le jeudi 31 mars 2022, la date étant laissée à l'initiative de chaque établissement.

6 CORRECTIONS DES TESTS ECRITS

6.1 COMPREHENSION DE L'ORAL ET COMPREHENSION DE L'ECRIT

La correction des épreuves écrites de compréhension de l'oral et de compréhension écrite **se tiendra dans chaque établissement ayant fait passer ces épreuves.**

Les tests seront corrigés par des professeurs de l'établissement ayant bénéficié de la formation académique désignés et convoqués par le chef d'établissement.

Les correcteurs (par groupe de 2) seront chargés de la saisie des notes.

6.2 EXPRESSION ECRITE

Les tests d'expression écrite feront l'objet d'une **correction en commun** sur site académique **pour les trois langues.**

La date et le lieu de ces corrections sont fixés comme suit :

Langue	Lieu des corrections	Dates et horaires
ALLEMAND	Lycée Saint-Charles Marseille Lycée Zola, Aix-en-Provence	Vendredi 25 mars 2022 9h00-17h Vendredi 8 Avril 2022 9h00-17h00
ANGLAIS	Lycée Victor Hugo Marseille Lycée René Char Avignon	Mardi 22 mars 2022 09h00-17h00
ESPAGNOL	Lycée Aubanel Avignon	Lundi 28 mars 2022 09h00-17h00

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Pour l'espagnol, les correcteurs devront se munir du « manuel pour les examinateurs ».

NB : Les enseignants qui seront convoqués pour la correction de l'épreuve d'expression écrite devront apporter les copies d'élèves de l'expression écrite et les trois bordereaux de notation des épreuves écrites sur les lieux de correction des épreuves.

Attention : Les **établissements** ayant fait passer les tests de la certification et **qui n'ont pas d'enseignants** convoqués doivent transmettre les copies au centre de correction (pour l'anglais et l'espagnol) ou au Rectorat à l'attention de Madame Malavasi (pour l'allemand) par tout moyen sécurisé, en veillant à respecter le délai d'acheminement des copies par rapport aux dates de correction.

En cas de changement de centre de correction, les enseignants doivent adresser, sous couvert de leur chef d'établissement, un mail à Madame Dorothee MALAVASI (dorothee.malavasi@ac-aix-marseille.fr) au minimum 15 jours avant le début des corrections.

Pour rappel : les épreuves écrites de compréhension de l'oral et de compréhension de l'écrit, sous forme de QCM, seront corrigées par les professeurs évaluateurs au sein de leur établissement ; les notes devront être saisies au plus tard sur CYCLADES le **vendredi 15 avril 2022** comme stipulé dans le 7.2.

L'épreuve d'expression écrite fera l'objet d'une correction sur site (cf. dates supra).

7 SAISIE DES NOTES

7.1 DIFFUSION DES BORDEREAUX DE NOTATION

Les bordereaux de notation seront mis à disposition dans l'application **CYCLADES ETABLISSEMENT** début février (un mail vous sera alors adressé pour vous expliquer la procédure).

7.2 NOTATION ET SAISIE DES NOTES

Les notes seront transcrites sur les bordereaux de notation fournis par le Rectorat puis saisies dans l'application CYCLADES (<https://exacyc.orion.education.fr/cyccorrecteur>) à l'aide d'identifiants et mots de passe inscrits sur les bordereaux.

Ces notes seront saisies par les évaluateurs et/ou les correcteurs, selon les modalités suivantes :

Epreuve	Lieu de saisie des notes	Date de saisie
Expression orale	Dans l'établissement d'origine	Dès la fin des corrections sur place et à l'issue de l'épreuve orale, <u>au plus tard le vendredi 15 avril 2022.</u>
Compréhension de l'oral		
Compréhension écrite		
Expression écrite	Site de la correction en commun	<i>A l'issue de la correction en commun pour chacune des langues</i>

8 DIFFUSION DES RESULTATS

Pas de publication de type PUBLINET.

Pour la certification en allemand, la DEC transmettra aux établissements les listes des résultats de leurs élèves, uniquement après le jeudi 19 mai 2022, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en anglais et espagnol, les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale, seront transmis aux lycées **à partir** du lundi 22 août 2022.

9 ATTESTATIONS ET DIPLOMES

Pour la session 2021 :

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la session 2021, la DEC doit faire parvenir sa demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2021, via le formulaire dédié.**

Pour la session 2022 :

Tout élève ayant validé au moins le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Les attestations en langue allemande seront éditées par les DEC.

Les attestations en langue espagnole et anglaise seront éditées par les organismes certificateurs.

10 FORMATION DES ENSEIGNANTS (ALLEMAND ANGLAIS ESPAGNOL)

Les établissements qui souhaitent inscrire des élèves à la certification en **anglais** doivent compter au moins deux professeurs d'anglais formés à la certification (CEC B2). Dans le cas contraire, ils devront veiller à faire inscrire des professeurs à la formation (à public désigné) en **début d'année 2022**.

Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme Stéphanie Borde-Piarrou, IA-IPR d'anglais responsable du dossier (stephanie.borde-piarrou@ac-aix-marseille.fr).

Les professeurs qui souhaitent inscrire leurs élèves aux épreuves de la certification en **allemand** et qui n'ont pas encore bénéficié d'une formation doivent obligatoirement participer à une journée de formation qui aura lieu le **09 décembre 2021** au collège Campra à Aix-en-Provence. Pour toute demande de formation, il convient de contacter Mme Almuth BASSIER (almuth.bassier@ac-aix-marseille.fr).

Pour l'**espagnol** : il n'y a pas de formation cette année.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources
Bureau des contenus pédagogiques et des langues
DGESCO C1-3
n° D2021-006834
Affaire suivie par :
Anna POTTIER
Tél : 01 55 55 35 61
Mél : anna.pottier@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le **27 OCT. 2021**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse,
et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

à l'attention de

Monsieur le directeur du service inter académique des
examens et concours d'Île-de-France

Mesdames les directrices et messieurs directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand,
d'anglais et d'espagnol

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement
technique et enseignement général, d'allemand,
d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les responsables des divisions
des examens et concours

Mesdames les proviseures et messieurs les proviseurs

Mesdames les principales et messieurs les principaux

Objet : Certifications en langues allemande, anglaise et espagnole pour la session 2022

La certification est un outil d'évaluation mais aussi de reconnaissance des compétences linguistiques des élèves. Pour la valorisation de leur parcours, certains élèves peuvent passer une certification délivrée par l'organisme qualifié du pays de la langue cible en allemand, anglais et espagnol.

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation de ces certifications pour la session 2022.

1. Niveaux des certifications

Pour les langues allemande et espagnole, les certifications attestent du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Pour la langue anglaise, la certification atteste le niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

CPI : Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

2. Public

Pour la session 2022 nous proposons les élèves volontaires des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

Certification en langue anglaise

- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, Lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'anglais de classe terminale de baccalauréat des lycées professionnels ;
- élèves de classe terminale des sections internationales anglaises : britanniques, américaines et australiennes ;
- élèves de classe terminale inscrits dans spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales LLCER anglais et LLCER, anglais, monde contemporain ;
- étudiants de 2^e année de la section de technicien supérieur suivante : agricole option technico-commercial.

Certification en langue allemande

- élèves de classe de seconde et de première des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère des Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, Lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves de classe de première et de terminales des lycées professionnels ;
- élèves de classe de troisième de l'enseignement bilingue à parité (académies de Nancy-Metz et Strasbourg) ;
- élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur ;
- élèves des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Certification en langue espagnole

Le nombre de points obtenus à l'oral à la session 2021 sera conservé pour les candidats de première et de terminale qui le souhaitent et se présentant à la session 2022 :

- élèves de classe de seconde, de première et de terminale des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du ministère de Armées (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, Lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'espagnol de classe de première et de terminale des lycées professionnels et des lycées généraux, technologiques

En raison de la crise sanitaire qui a impacté les sessions 2020 et 2021, la certification en langue espagnole est proposée aux élèves de terminale des sections européennes espagnol uniquement cette session.

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la division des examens et concours (DEC) de son académie le plus tôt possible et, au plus tard, **avant le vendredi 10 décembre 2021**, cette date est impérative en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés.

Les organismes certificateurs transmettront directement aux établissements les **sujets en braille**.

Pour les autres sujets aménagés, la DEC informera la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés sont nécessaires. Une fiche récapitulative par sujet aménagé, ainsi qu'un tableau récapitulatif par langue sera adressé aux DEC suite à la publication de cette note.

Ces documents devront impérativement parvenir à la DGESCO pour le **vendredi 10 décembre 2021 dernier délai** afin de garantir la livraison des sujets pour les épreuves. Au-delà de cette date, la mise à disposition des sujets adaptés ne pourra pas être garantie.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la [circulaire n°2015-127 du 3 août 2015](#) parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et à la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

3. Formation pour les formateurs et les professeurs

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases.

Phase nationale

Une phase nationale, qui réunit à distance les corps d'inspection et les formateurs, se tient avec le concours des organismes certificateurs.

Pour la certification en langue anglaise, le module de formation à distance se tiendra sur quatre demi-journées réparties les mardi 9, mercredi 10 et mercredi 17 novembre 2021.

Pour la certification en langue allemande, le module de formation sera hybride (6h à distance et 6h en présentiel au Goethe Institut. Celle-ci aura lieu courant janvier 2022.

Pour la certification en langue espagnole, un module de formation à distance se tiendra sur deux demi-journées réparties du jeudi 25 au vendredi 26 novembre 2021.

Phase académique

Cette phase académique, animée par les corps d'inspection et formateurs ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des professeurs.

4. Inscription des élèves et déroulement des épreuves

Inscription des élèves pour toutes les langues

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement entre le **lundi 22 novembre 2021 et le vendredi 10 décembre 2021** par l'application Cyclades pour toutes les langues.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Expérimentation des tests

Plusieurs phases d'expérimentation sont nécessaires pour tester la fiabilité des épreuves ; des professeurs pourront être sollicités pour ces tests. Ces phases d'expérimentation se dérouleront ponctuellement dans certaines académies avec le soutien des corps d'inspection qui auront auparavant sélectionné les établissements témoins.

Envoi aux DEC des sujets d'épreuves

Les DEC reçoivent, pour les trois certifications (allemand, anglais, espagnol), les documents pour l'ensemble des épreuves par la plateforme numérisée SEFIA ROUGE **le lundi 13 décembre 2021** au plus tard.

Les DEC dupliquent les supports d'épreuves, en autant d'exemplaires que de besoin, ainsi que les pistes audio sous format MP3, et les font parvenir aux établissements.

Les sujets sont confidentiels comme tout sujet d'examen, en aucun cas ils ne doivent être ouverts avant les épreuves.

Dates des épreuves orales et écrites

Les dates et horaires sont publiés au **BOEN du 9 septembre 2021** et chaque établissement doit s'y conformer.

Les **épreuves orales** se dérouleront **entre le mardi 1^{er} février 2022 et le jeudi 31 mars 2022**, à des dates fixées au niveau académique.

Les **épreuves écrites** évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2022 auront lieu pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol :

- le **mercredi 9 mars 2022** pour toutes les académies sauf pour l'académie de Mayotte ;
- pour l'académie de Mayotte, le **jeudi 24 mars 2022**.

Déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

- **Les épreuves écrites collectives**

Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- **Les épreuves orales**

Les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les professeurs ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve est d'une durée de 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

5. Correction des épreuves et remontées des résultats

Correction des épreuves

Le recteur d'académie organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.

Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les professeurs ayant bénéficié de la formation dont les dates sont précisées dans le calendrier en annexe.

Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux professeurs concernés.

Saisie des notes et remontées des résultats aux organismes certificateurs

La DEC de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par la DSII.

Chaque DEC fixe la date de remontées des résultats tout en sachant que la transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs devra être effectuée avant le **jeudi 19 mai 2022**.

6. Diffusion des résultats

Une diffusion de type PUBLINET n'est pas autorisée.

Pour la certification en langue allemande

Les DEC transmettent aux établissements les listes de résultats de leurs élèves **après le jeudi 19 mai 2022**, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en langues anglaise et espagnole

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale sont transmis aux lycées **à partir du lundi 22 août 2022**.

7. Demande de copie

Les élèves qui en expriment le souhait pourront demander leur copie.

Ils devront suivre la procédure habituelle mise en place dans leur académie. Les copies seront communicables une année après la date de passation des épreuves et seront conservées pour archivage durant une année dans les DEC.

8. Attestations et diplômes

Pour la session 2021

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la **session 2021**, les DEC doivent faire parvenir leur demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2021** via le formulaire dédié.

Pour la session 2022

Tout élève ayant validé au moins le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Les attestations en langue allemande seront éditées par les DEC.

Les attestations en langues anglaise et espagnole seront éditées par les organismes certificateurs.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications qui participent à la valorisation des compétences en langues des élèves.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
Le chef du service de l'accompagnement
des politiques éducatives, adjoint au directeur général


Didier LACROIX

Annexe – Organisation annuelle des certifications étrangères en langue vivante étrangère pour la session 2022.

Attestations et diplômes pour la session 2021	
En septembre ou octobre 2021, les DEC ont reçu les diplômes et les attestations pour la session 2021	
Demandes de modifications des attestations et diplômes pour la session 2021	Jusqu'au 31 décembre 2021

Séminaire de formation pour la session 2022 à distance	
Pour la certification en langue allemande	Janvier 2022
Pour la certification en langue anglaise	Quatre demi-journées réparties en novembre 2021
Pour la certification en langue espagnole	Deux demi-journées réparties en novembre 2021

Demandes spécifiques, inscriptions et sujets pour la session 2022	
Demandes pour les élèves en situation de handicap	Vendredi 10 décembre 2021
Inscriptions aux épreuves des certifications pour la session 2022 pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Du lundi 22 novembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021 par l'application Cyclades pour toutes les langues.
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	Lundi 13 décembre 2021

Épreuves pour la session 2022	
Épreuves orales pour les langues allemande, anglaise et espagnole	Entre le mardi 1 ^{er} février 2022 et le jeudi 31 mars 2022
Épreuves écrites pour les langues allemande, anglaise et espagnole (toutes académies sauf Mayotte)	Mercredi 10 mars 2022
Épreuves écrites pour la langue allemande (uniquement Mayotte)	Jeudi 24 mars 2022

Transmission des notes pour la session 2022	
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	jeudi 19 mai 2022

Attestations et diplômes pour la session 2022	
Pour la certification en langue allemande : édition et transmission par les DEC	Jeudi 19 mai 2022
Pour les certifications en langues anglaise et espagnole : édition par les organismes certificateurs et transmission par les DEC	Lundi 22 août 2022